

Observation au compte rendu de la réunion du 6 février 2023 : néant

## SUBVENTIONS 2023

En application des décrets sur l'emploi des Collectivités Locales, il avait été demandé aux associations désireuses de recevoir une subvention pour l'année, de fournir à l'autorité mandante une copie certifiée conforme de leurs budgets et comptes de l'exercice écoulé, ainsi que les différents justificatifs et documents faisant apparaître les résultats de leur exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de la reconduction des subventions versées en 2022, adopte les propositions ou vote les subventions suivantes :

	<b>Subvention versée en 2022</b>	<b>Subvention accordée pour 2023</b>	
<b>Demandes locales</b>			
<b>UNC AFN</b>	200,00 €	200,00 €	
<b>ACVV</b>	150,00 €	150,00 €	
<b>Chasse - La Vouvantaise</b>	300,00 €	300,00 €	dont 150 € pour la lutte des corvidés
<b>Comité du souvenir</b>	150,00 €	150,00 €	
<b>Gym et Cadence</b>	0.00 €	0.00 €	Mise en sommeil
<b>Moto Club "les Brocs"</b>	0.00 €	150.00 €	
<b>Amicale Laïque</b>	400,00 €	400,00 €	
<b>Amicale donneurs de sang</b>	131,00 €	131,00 €	
<b>OGEC - Contrat d'association</b>	42 800.00 €	44 000.00 €	dcm du 06/02/2023
<b>CAVUSG</b>	750,00 €	750,00 €	
<b>Les Volants Vouvantais</b>	150.00	150,00 €	
<b>Amicale Sapeurs-Pompiers</b>	150.00 €	150.00 €	
<b>Chouettes Histoires</b>		150.00 €	Nouvelle association
<b>Anim'Villages</b>		150.00 €	Nouvelle association
<b>TOTAL</b>		<b>47 881.00 €</b>	

<b>Demandes extérieures</b>			
<b>ADAR</b>	150.00 €	150,00 €	
<b>ADT 44</b>	150.00 €	150,00 €	
<b>AMF</b>	257.74 €	252.58 €	0.258 €/ habitant
<b>AMR 44</b>	110.00 €	110.00 €	
<b>CAUE - Adhésion</b>	48.00 €	55,00 €	
<b>Les Restos du Cœur</b>	100.00 €	100,00 €	
<b>ADAPEI</b>	100.00 €	100,00 €	

**COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2023**

Association de Maintien à Domicile	100.00 €	100.00 €	0.10 € / habitant
Conseil Départemental - FSL	70.00 €	70,00 €	
Office Intercommunale des sports (OIS)	489.50 €	489.50 €	0.50 € / habitant
Conseil Départemental - Animation Sportive	692.30 €	685.30 €	0.70 € / habitant
<b>TOTAL</b>		<b>2 262.38 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>50 143. 38 €</b>	

**PROJET RESTAURANT SCOLAIRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Vouvantes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 du Conseil Municipal désignant le Maire de la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes,

Vu la délibération n° 2022-MAI-DE33 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 fixant les attributions déléguées à Monsieur le Maire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation lancée en date du 16 janvier 2023 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu la réception des plis en date du 13 février 2023 à midi,

Vu les compléments d'information en date du 23 et 28 février 2023,

Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au du budget principal 2023.

**PROPOSITION**

**D'ATTRIBUER** le marché de travaux d'extension et de réhabilitation du foyer rural pour la création d'un restaurant scolaire, à Saint-Julien-de-Vouvantes aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MOTANT HT
N°1 VRD- TERRASSEMENTS	GUILLOTEAU TP (Loireauxence)	17 994.40 €
N°2 GROS ŒUVRE- MACONNERIE	BOUCHEREAU (Orée d'Anjou)	100 897.65 €
N°3 ETANCHEITE	EG BOURGET (Ancenis)	19 104.03 €
N°4 MENUISERIES EXTERIEURS ET INTERIEURS	ERDRALU (Nort sur Erdre)	36 146.74 €
N°5 CLOISONS SECHES-DOUBLAGE-PLAFONDS	EMCG (Chateaubriant)	35 297.94 €
N°6 FAUX PLAFONDS	APM (St Leger de Linières)	3 129.85 €
N°7 CARRELAGES – FAIENCES	MALEINGE (St Pierre de Montlimart)	28 229.30 €
N°8 PEINTURE – NETTOYAGE	FREMONDIERE (Orée d'Anjou)	7 374.01 €

## COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2023

N°9	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE SANITAIRE	LUCATHERMY (Haute Goulaine)	59 000.00 €
N°10	ELECTRICITE	SPIE (Chateaubriant)	26958.89 €
N°11	EQUIPEMENTS DE CUISINES	QUIETALIS (St Luce sur Loire)	22 780.00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>356 912.81 €</b>

### PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE :

	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
N°10	ELECTRICITE Mise en place d'une alarme intrusion	SPIE (Chateaubriant)	1 895.80 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>1 895.80 €</b>

### Après discussion, le Conseil Municipal :

☛ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux d'extension et de réhabilitation du foyer rural pour la création d'un restaurant scolaire, et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,

☛ La dépense sera imputée au Budget **Principal 2023**.

Les travaux devraient commencés début avril.

La première réunion avec les entreprises est fixée au lundi 3 avril à 14 h 30 mn en mairie.

## AMENAGEMENT MAIRIE – AGENCE POSTALE

L'appel d'offre doit être mis en ligne très prochainement (semaine 11 ou 12) sur le site médialex.  
Dossier en cours.

## ASSAINISSEMENT – RUE ROLIEU

Les travaux ont commencé comme prévu aujourd'hui 13 mars , et doivent se terminer début juin 2023.

La restriction temporaire de circulation est faite par la mise en place d'un alternat par feux tricolores 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Une réunion de chantier aura lieu tous les 15 jours le mardi matin à 10 Heures.

Pour la tranche optionnelle de la zone intercommunale, la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval a émis un accord verbal et une convention doit être mie en place entre les deux parties.

## PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PAC

Mr François-René NAUDIN adjoint délégué à la voirie présente aux élus la délibération du 8 novembre 2021 concernant la « participation pour l'assainissement collectif », avec des montants fixés par la délibération du 5 juin 2012.

Après discussion et après en avoir délibéré en tenant compte des prix pratiqués par les communes voisines ,de l'augmentation des tarifs, le conseil municipal :

- DECIDE d'instaurer et de fixer la PAC de la façon suivante
  - Pour les logements « divisés » : 1800 € par logement
  - Pour les constructions nouvelles : 1800 €
  - Pour les constructions existantes (non divisées) : 900 €

## COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2023

- DECIDE que ces PAC prennent effet le 13 mars 2023,
- DECIDE que le montant de la PAC pourra être revalorisé chaque année, en fonction du pourcentage d'augmentation des tarifs,
- RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement collectif au réseau d'assainissement,
- DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget Assainissement.

### PROJET NUMEROTATION VILLAGES

Pour la mise en place de la fibre sur la commune, la numérotation des villages est demandée et nécessaire. Pour mener à bien ce dossier, une commission est créée.

Les membres de cette commission sont : Loic BOURDEL, Annie BESSEAU, Fanny TROUILLAUD, Florian LECOQ, Pauline HALLET et Rose-Marie PECOT.

La première réunion a lieu lundi 20 mars à 20 h 30 mn en mairie.

### SERVICES APS CANTINE

- ✓ **Service APS** : l'accueil des enfants de la commune du Petit Auverné au service APS de la commune n'est pas possible (voir règlement intérieur). Chaque commune accueille les enfants de leur commune pour les enfants scolarisés au sein des écoles publiques. Cependant une exception est mise en place :
  - Les enfants présentant un handicap ou une pathologie particulière les empêchant de prendre la navette (transport scolaire) pourront être admis à l'APS de la commune sur présentation d'un justificatif médical d'un spécialiste (psychiatre, psychologue...) et non du médecin traitant.

Cette nouvelle mesure est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

- ✓ **Service Cantine** : Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier reçu de Océane de Restauration (prestataire actuel des plats du restaurant scolaire) faisant part d'une revalorisation tarifaire 2023/2024 à la rentrée de septembre (+12 %). Cette hausse est justifiée par les augmentations exponentielles des prix des denrées, et pour leur permettre de continuer à livrer les prestations dans le respect de leurs obligations essentielles minimales, notamment en termes de qualité et de sécurité des aliments.

### CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE ZT N°6, SITUÉE LES ROCHES, COMMUNE DE SAINT JULIEN DE VOUVANTES, A LA SOCIÉTÉ VALOCÎME SAS

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment, pour objet social, la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier. La Société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 50 m2 environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le principe de changement de locataire,
- **DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 02/11/2032, tacitement reconduite, à la société VALOCÎME, les emplacements de 50 m2 environ sur la parcelle cadastrée ZT n°6
- **ACCEPTE** une avance de redevance d'un montant de 6000 € ( 600 € versés à la signature de la convention + 9 X 600 € / an) ; imputable à hauteur de 500 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans),
- **ACCEPTE** une redevance annuelle de 5500 € brut (soit 5000 € net de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0.5 %
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.
- De plus, suite au salon des maires, deux associations de la commune peuvent bénéficier d'un don de 500 € chacune si la convention est acceptée par le conseil municipal.

## COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2023

Après discussion, il a été décidé de faire bénéficier de ce don aux associations des écoles de la commune pour ainsi en faire profiter les enfants, à savoir : l'amical laïque ( pour l'école publique des Rochettes) et l'OGEC (pour l'école privée Saint Michel).

### PERSONNEL COMMUNAL Titularisation Damien PLARD

Titularisation de Mr Damien PLARD au 1<sup>er</sup> avril 2023, adjoint technique territorial à temps complet, au service Technique de la collectivité.

### DOSSIER URBANISME

- ✓ **Vente FRESNEAU** : La surface vendue par la commune à Mr et Mme FRESNEAU est de 218 m<sup>2</sup>, calcul après passage du géomètre Cabinet Arrondel (parcelles cadastrées H 849 et H 851) au prix de 30€ le m<sup>2</sup>, soit 6 540.00 € . Information complémentaire à la délibération prise le 8 novembre 2021.
- ✓ **Vente HALLET** : La surface du chemin, après passage du géomètre Air&Géo, vendue à Mr et Mme HALLET est de 546 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée YB 77) au prix de 0.80 € le m<sup>2</sup>, soit 438.40 € . Précision complémentaire à la délibération prise en date du 6 février 2023.

### SOCIETE FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE- ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD-2023-n°33 du 8 février 2023, une enquête publique complémentaire est ouverte en mairie d'Armaillé, du vendredi 3 mars au vendredi 17 mars 2023, en vue de la régularisation du vice entachant la procédure initiale d'enquête publique préalable à l'arrêté préfectoral DIDD-2015-n°279 du 10 juillet 2015 autorisant la Société Futures Energies Landes de Pruilé à exploiter un parc éolien sur le territoire d'Armaillé.

Le conseil municipal est invité à nouveau à faire connaître les éventuelles observations sur ce projet.

Après discussion et en complément de la délibération prise le 3 octobre 2022 sur ce même projet, le conseil municipal n'a pas de commentaires particuliers à souligner et émet un avis neutre.

### VOIRIE

- ✓ Elagage des chemins de remembrement, réalisé
- ✓ Lieu -dit « la Colinerie » : travaux de curage - dérasage et empierrement prévu prochainement avec participation de la commune de Juigné Des Moutiers.

### LOCATION 2EME BUREAU MEDICAL

Après une visite du studio et du 2<sup>ème</sup> bureau médical comme évoqué à la précédente réunion de conseil, Mme Gabrielle BENOIT (conseillère en bien être Bébé) et Mme Aurore LECOMTE (praticienne en naturopathie) souhaitent louer le 2<sup>ème</sup> bureau médical à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour y exercer leur activité.

Ce local correspond à leurs attentes et est facile d'accès.

Après discussion, le conseil accepte de louer ce bureau médical au prix de 200 € par mois.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Repas des aînés le dimanche 2 avril 2023
- ✓ Journée citoyenne le 22 avril 2023
- ✓ Anim'Village : organisation expo du 17 et 18 juin 2023
- ✓ Commission Impôts : le 21 mars 2023 à 10 h
- ✓ Commission Finances : le 27 mars 2023 à 20 h 30

**Prochaine réunion de Conseil Municipal** : lundi 3 avril 2023 à 20 h 30 mn

La secrétaire